

## Première résolution adoptée par le Congrès de l'UPE à Venise (20 septembre 1949)

**Légende:** Le 20 septembre 1949, l'Union parlementaire européenne (UPE) réunie pour la troisième fois adopte à Venise une résolution en faveur de l'intégration politique de l'Europe et d'une extension des pouvoirs de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Union paneuropéenne/ Union parlementaire européenne 1947, 24033.

**Copyright:** (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/premiere\\_resolution\\_adoptee\\_par\\_le\\_congres\\_de\\_l\\_upe\\_a\\_venise\\_20\\_septembre\\_1949-fr-5305d9b4-4c0a-476e-97bb-2101b33b7ff1.html](http://www.cvce.eu/obj/premiere_resolution_adoptee_par_le_congres_de_l_upe_a_venise_20_septembre_1949-fr-5305d9b4-4c0a-476e-97bb-2101b33b7ff1.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/10/2012

## Première Résolution du III. Congrès Parlementaire Européen adoptée le mardi 20 septembre 1949 à Venise

Le Congrès de l'Union Parlementaire Européenne réuni à Venise en septembre 1949

salue avec satisfaction la réunion à Strasbourg de l'Assemblée Consultative Européenne qui, en affirmant sa plénitude de compétence, a réalisé une étape importante de l'organisation européenne. Il estime cependant que son objectif véritable ne sera atteint que lorsque l'Assemblée Européenne sera dotée d'un pouvoir législatif,

engage ses adhérents à faire prédominer dans leurs assemblées parlementaires respectives l'unification politique de l'Europe comme axe de toute politique étrangère ,

invite dès maintenant - afin d'assurer aux recommandations de l'Assemblée de Strasbourg un maximum d'efficacité - les groupements nationaux et les adhérents de l'Union Parlementaire Européenne à prendre les initiatives nécessaires pour faire appuyer ces recommandations par leurs parlements respectifs et les faire adopter dans un délai rapproché par les Etats membres du Conseil de l'Europe,

demande au Comité des Ministres d'accepter toutes les modifications au statut de l'Europe adoptées par l'Assemblée de Strasbourg,

constate que le désordre économique dénoncé à Strasbourg ne pourra trouver de remède efficace que par la constitution d'une autorité politique supranationale,

réaffirme son programme d'Interlaken et préconise une fois de plus et avec force une marche décidée vers une fédération européenne dont le pouvoir exécutif devra être institué par une Assemblée constituante Européenne,

décide de mettre avant le 1er novembre à la disposition du rapporteur de la commission des Affaires Générales à l'Assemblée Consultative un rapport tendant à établir que seule la création des Etats-Unis de l'Europe sous une forme fédérale peut garantir l'avenir pacifique et prospère de notre Continent,

rappelle que l'oeuvre européenne ne saurait s'accomplir sans que les représentants à l'Assemblée Consultative soient tous élus par leurs parlements, en attendant l'étape finale du suffrage direct par les peuples eux-mêmes.